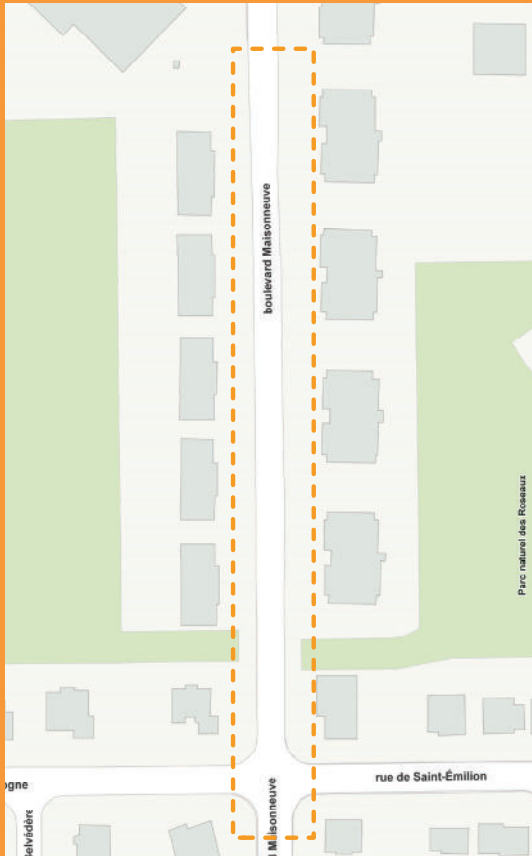


## RÉSUMÉ DU PROJET

La Ville de Saint-Jérôme entreprendra des travaux de réfection de chaussée et d'aménagement de bordures sur le boulevard Maisonneuve, entre la rue Boulogne et le boulevard de La Salette. Il s'agit de la poursuite du projet entamé en 2024.

Vous trouverez au verso la représentation de la nouvelle configuration de la rue.



## VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE AUX ABORDS DU CHANTIER AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.



**Abonnez-vous au service d'alertes afin de recevoir les avis importants!**  
[vsj.ca/alertes](https://vsj.ca/alertes)

**POUR PLUS D'INFORMATION :**  
[VSJ.CA/INFO-CHANTIERS](https://vsj.ca/info-chantiers)  
**450 569-5000**



**Merci** de votre collaboration  
**pendant les travaux**

  
Ville de  
**SAINT-JÉRÔME**

  
Ville de  
**SAINT-JÉRÔME**



**BOULEVARD  
MAISONNEUVE,  
ENTRE LA RUE  
BOULOGNE ET LE  
BOULEVARD DE LA  
SALETTE**

**TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE  
CHAUSSÉE**

## PÉRIODE DES TRAVAUX

Les travaux, qui seront réalisés durant l'été 2026 (vers le mois de juin pendant la période des vacances scolaires), entraîneront une fermeture complète du tronçon de rue ciblé. Des chemins de détour seront identifiés pour assurer une circulation locale.

## SURVEILLANCE DE CHANTIER

Un surveillant de chantier sera sur place tout au long des travaux. N'hésitez pas à lui poser des questions !

**INVESTISSEMENT :**  
**375 000 \$**

## ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps.

Durant les travaux de drainage et les phases de bétonnage, la circulation automobile sera toutefois interdite dans certaines rues.

Les résidents concernés en seront informés à l'avance et pourront, si nécessaire, stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.

## REPÈRES D'ARPENTAGE

Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.



## NUISANCES



### Bruit et vibrations

- Possible du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

### Poussière

- Des opérations d'arrosage seront réalisées au besoin.

## RÉFECTION DES ENTRÉES PRIVÉES



Nous vous conseillons de n'entreprendre aucuns travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.

Si vous avez un système d'arrosage automatique (gicleurs) situé dans l'emprise municipale, nous vous recommandons de le déplacer sur votre terrain. S'il est endommagé, les travaux de réparation seront sous votre responsabilité.

## NOUVEAUX VÉGÉTAUX

La Ville de Saint-Jérôme favorise le verdissement en milieu urbain. À cet effet, une sélection de végétaux sera effectuée ultérieurement pour l'ensemble des chantiers prévus en 2026. Une communication distincte sera transmise aux résidences qui seront touchées par de nouvelles plantations.

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte.

Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

